



## Choftim (379)

שפטים ושטרם תתן להם בְּכָל־שַׁעְרֵיךָ אֲשֶׁר ה' אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ לְשֹׁבְטֶיךָ וְשֹׁפְטוֹ אֶתְהַדָּעִם מִשְׁפָּט צְדָקָה (טז. יח)  
 « Des juges et des policiers tu établiras pour toi dans toutes tes portes (villes) que l'Éternel, ton D., te donne pour tes tribus et ils jugeront le peuple avec une justice équitable »

La Torah nous enjoint d'instituer un système judiciaire : des juges pour rendre la justice, et des officiers pour la faire appliquer. Cela est nécessaire dans chaque ville pour assurer une société juste et équitable. Nos maîtres soulignent que ce verset ne parle pas seulement de l'organisation sociale mais aussi de l'individu. Le verset dit : "שפטים ושטרם תתן להם" – « Tu te donneras des juges et des policiers ». Pourquoi la Torah utilise-t-elle le singulier "לְךָ" (pour toi) et non "לָכֶם" (pour vous, au pluriel)? Parce que ce commandement ne vise pas seulement la collectivité, mais chacun d'entre nous individuellement. Le Gaon de Vilna et d'autres commentateurs expliquent que cela fait référence aux « portes » du corps humain : les yeux, les oreilles, la bouche, le nez les sens par lesquels l'extérieur entre dans notre être. Il est de notre devoir de placer des "juges", la réflexion, le discernement, et des "officiers" la force de volonté, la discipline, à l'entrée de ces « Portes », pour garder la pureté de notre âme. Avant de voir, d'écouter ou de parler, je dois juger : Est-ce que cela est conforme à la volonté d'Hachem ? Est-ce que cela m'élève ou m'abaisse ? Et si ma nature veut aller vers le mal, je dois être capable de me freiner comme un policier qui arrête un criminel.

צְדָקָה צְדָקָה תִּרְדָּף (טז. כ)

**La justice, la justice tu poursuivras (16. 20)**

Pourquoi la Thora a-t-elle doublé cette injonction? Le Hida enseigne que la double utilisation du mot justice vient nous ordonner de rechercher la justice pour soi-même et pour les autres, c'est-à-dire de se préoccuper que les autres ne se fassent pas arnaquer et que la justice règne dans le monde. La récompense est écrite de manière explicite dans la Thora : « Afin que tu vives et que tu hérites de la Terre d'Israël » Nous apprenons de là que le « *Zikouy harabim* », c'est-à-dire la préoccupation d'autrui, qu'elle soit spirituelle ou matérielle est une ségoula pour avoir une longue vie ! La raison est simple. Bien que l'Homme ne soit pas toujours méritant, et à en juger ses propres actions il ne mérite même pas de vivre, mais si d'autres personnes ont besoin et

dépendent de lui, Hakadoch Baroukh Hou lui ajoute des années de vie, afin que les autres ne pâtissent pas de ses mauvaises actions. Ainsi, le Rav Elyahou Lopian conseille, afin de sortir acquitté du jugement de Roch Hachana, de s'occuper du *Tsibour* (collectivité), que ce soit en donnant des cours de Thora, en développant des activités spirituelles, ou même en prenant à sa charge des étudiants de la Thora ou des personnes nécessiteuses. Ainsi, même si notre compte personnel de Mitsvot est déficitaire, Hachem nous épargnera. Une des treize Midot de miséricorde d'Hachem est le Emèt : la vérité. Pourquoi donc est-ce si extraordinaire que notre Créateur nous juge sans mêler de mensonge ? le Rav de Brisk explique justement que c'est une grande bonté qu'Hachem nous juge au firmament de la vérité, c'est-à-dire qu'avant de décréter par exemple des souffrances sur l'Homme, Il analyse tout son entourage. Ses parents, enfants, amis méritent-ils de souffrir ? S'il survenait à leurs besoins, peuvent-ils se passer d'eux ? Dans le cas contraire, Hachem ne le punira pas afin qu'ils soient pas punis indirectement.

עַל פִּי הַתּוֹרָה אֲשֶׁר יוֹרוּךְ וְעַל הַמִּשְׁפָּט אֲשֶׁר יֵאמְרוּ לְךָ תַעֲשֶׂה לֹא תִסּוּר מִן הַדָּבָר אֲשֶׁר יְגִידוּ לְךָ יְמִין וּשְׂמָאל (יז. יא)

« Conformément à la loi qu'ils t'enseigneront et au jugement qu'ils te diront tu feras; tu ne t'écarteras pas de la chose qu'ils te diront, à droite ou à gauche » (17,11)

Rachi commente: Même si les Sages disent que la droite est la gauche ou que la gauche est la droite [nous devons écouter leurs paroles, et certainement s'ils vous disent que la droite est la droite et que la gauche est la gauche]. Le Maharal (Gour Aryé) explique: La Torah nous ordonne d'accomplir les Mitsvot conformément aux instructions du Beit din, le tribunal juif. Nous devons tenir compte de leurs paroles, même si nous sommes certains qu'ils se sont trompés dans leur compréhension. En effet, la Torah qui nous ordonne de réaliser les mitsvot nous ordonne également de suivre l'interprétation du Beit Din. Ainsi, le fait de ne pas suivre les instructions du Beit Din et d'accomplir la Mitsva de la manière dont nous l'avons comprise ne constitue pas l'accomplissement correct de la Mitsva. Au contraire, la réalisation correcte de la Mitsva est en accord avec ce que le Beit Din déclare être, aucune autre interprétation n'est acceptable. Il en va de même pour les différends entre les Sages de la michna et de la Guémara. L'opinion de la majorité doit être suivie même si nous sommes

certaines que l'opinion de la minorité est correcte. La Guémara (Baba Métsia 59a) nous dit que lorsque Rabbi Eliezer s'est disputé avec ses collègues Sages, une voix céleste a confirmé que l'opinion de Rabbi Eliezer était correcte. Néanmoins, l'opinion de ses adversaires l'emporta, et lorsque Rabbi Eliezer refusa de se rallier à l'opinion majoritaire, il fut excommunié. Ceci est dû au fait que la Torah n'est plus au Ciel. Ainsi, la halakha (loi juive) est déterminée strictement par l'opinion de la majorité et par aucune autre considération. Même si l'un des Sages en désaccord a une plus grande sagesse que les autres, son opinion ne prévaut pas contre l'opinion de la majorité.

תַּכְּנִין לָךְ הַדֶּרֶךְ וְשַׁלְשֶׁת אֶת גְּבוּל אֶרֶץךָ אֲשֶׁר יִנְחַלְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ  
וְהָיָה לְנֹסִים שָׂמָּה כָּל רֶצְחָן (י"ט.ג.)

« Tu aménageras pour toi le chemin, et tu diviseras en trois les limites de ton pays que Hachem, ton Dieu, te donne en héritage, afin que tout meurtrier s'y enfuie » (19. 3)

Nos Sages apprennent de ce verset une grande leçon morale : de la même manière qu'il est une Mitsva d'aménager des villes de refuge pour les meurtriers involontaires, la Torah ordonne aussi de préparer la route, un chemin clair, large, bien entretenu et bien signalé, pour qu'ils puissent y accéder rapidement et sans obstacle. Rachi explique: « Tu aménageras le chemin » tu répareras les routes, tu les élargiras... tu installeras des panneaux indiquant « Refuge, Refuge » à chaque carrefour. Quel est le message pour nous aujourd'hui ? Celui qui a fauté, même gravement doit toujours avoir un chemin de retour. La Torah ne se contente pas d'ouvrir une porte à la Téchouva, elle nous ordonne de rendre cette porte accessible, sans embûches, sans culpabilisation inutile, avec des indications claires, de la chaleur et de l'accueil. Ce verset nous enseigne à ne pas juger trop vite celui qui cherche à revenir, mais au contraire : à préparer le chemin pour lui, à lui tendre la main, à l'encourager, comme Hachem le fait avec nous tous.

כִּי תִקְרַב אֶל עִיר לְהִלָּחֵם עָלֶיהָ וְקָרָאתָ אֵלֶיהָ לְשָׁלוֹם (כ.י.)

« Quand tu t'approcheras d'une ville pour lui faire la guerre, tu déclareras pour elle la paix » (20,10)

La ville fait référence à l'homme qui ressemble à une ville dont tous les membres sont les rues. De plus, la guerre en question représente la guerre que l'homme doit mener contre son mauvais penchant. On peut remarquer que les termes : « Tu t'approcheras », qui se disent ici dans la Torah : « תקרב » (tikrav), ont la valeur numérique de 702, la même que celle du mot « שבת » (Chabbat). Ainsi, la Torah vient faire allusion au fait que si une personne souhaite s'approcher de cette ville,

c'est-à-dire de son corps, et vaincre le mauvais penchant qui la hante, il doit essentiellement s'attacher au respect du Chabbat. De la sorte, il vaincra son penchant et atteindra même la paix avec lui. D'ailleurs, c'est pourquoi, on se souhaite « Chabbat Chalom », c'est-à-dire : « Chabbat de paix », car par le respect, la joie et la délectation du Chabbat, on en vient à obtenir la paix avec son mauvais penchant.

*Rabbi Mendel de Vizhnitz*

### Halakha : Lois du mois de Eloul

Eloul est un mois de miséricorde et de préparation aux jours redoutables : Roch Hachana et Yom Kippour. C'est un temps de Techouva, de Téfila et de Tsedaka. Les initiales du verset « אני לדודי ודודי לי » (Je suis à mon bien-aimé et mon bien-aimé est à moi (chir Hachirim) forment le mot אלול. Sefaradim : pas d'obligation de sonner le chofar durant Eloul, mais certaines communautés le font à partir de Roch Hodech Eloul. Ashkénazim : on sonne le chofar chaque jour (sauf Chabbat et la veille de Roch Hachana). La sonnerie est un rappel à la Techouva

« Michna Behoura » 6

*Eloul, c'est le cri silencieux de l'âme qui veut revenir à sa source.*

*Rabbi Nahman de Breslev*

### Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, ברוך יואל שמעון ישראל בן פנינה, ראובן ישי בן מרצדס, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, פטריק יהודה בן גלדיס קאמנונה, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר חיים בן גבי זווירה, ראובן בן איזא, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, מרים בת עזיזא, סנדרין אסתר בת מירם, דוד בן מרים, יעל בת כמנונה, ישראל יצחק בן ציפורה, עמנואל בן סוזן אויזה. שלום בית: גיולה חיה בת סופי לבנה ואילן יהודה יצחק בן סנדרה סולאנג. זיווג הגון: יוני מאיר משה בן אסתר, אילן אלי אהרן בן אסתר, קלואי אורה בת סופי לבנה, לולה לאה בת סופי לבנה, לאה בת רבקה, אלודי רחל מלכה בת חשמה, יוסף גבריאל בן רבקה, מרים בת רבקה. הצלחה רבה בכל: נאור דוד בן יעל דינה, ליטל בת יעל דינה, לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת: ראובן בן חנינה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, גיא יונה בן לאה, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. אליהו בן מרים, נסיים חי הוברט בן ג'ולי, ליליאן רוזה בת אוטה נג'מה, דוד בן מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה. אפרת רחל בת אסטרייה כוכבה, אברהם בן אליעזר, מלכה אנרייט מרווקה, אנדרה סעיד בן פורטונה מסעודה, קרול מזל אדסה בת גבי זרגונה, אברהם בן אסתר.

